

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 31 août 2020 à 18h30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair Louise Côté André Rainville
Pierre Brien Normand Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

20.08.16

Ouverture de la séance extraordinaire du 31 août 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30, après avoir constaté le quorum.

Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

20.08.17

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2020

Sur proposition de monsieur André Rainville, le procès-verbal de la séance du 18 août 2020 est adopté.

20.08.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2020

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

16. Ouverture de la séance extraordinaire du 31 août 2020.
17. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2020.
18. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2020.
19. **Finance et administration**
 - 19.1 Directive de changement – Parc des Générations.
 - 19.2 Facturation finale – Audit 2019.
 - 19.3 Précision de provenance de fonds – Cloisonnements.
20. **Aménagement et urbanisme**
 - 20.1 Dérogation mineure – 464 avenue du Parc.
 - 20.2 Dérogation mineure – 4141 rue Foster.
21. **Service du greffe**
 - 21.1 Autorisation de signature – Achat d'une bande de terrain – Piste cyclable rue Western.
22. **Ressources humaines**
 - 22.1 Autorisation de signature – Protocole 6 – Convention collective.
 - 22.2 Nomination d'un chef d'équipe aux travaux publics.
 - 22.3 Nomination d'un contremaître par intérim.
 - 22.4 Embauche d'un pompier et premier répondant.
23. **Questions du public**
24. Levée de la séance extraordinaire du 31 août 2020.

Adopté

20.08.19

Finance et administration

20.08.19.1

Directive de changement 1 – Parc des Générations.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 14 juillet 2020, a octroyé à Excavation Désourdy Inc. le mandat du drainage du parc des Générations pour un montant de 127 548.82 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le bassin de rétention prévu lors de la conception des plans doit être déplacé;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé un prix pour les travaux suivants :

- Le déplacement du bassin de rétention projeté de 330 m² par un bassin de 115 m².
- L'interception et le prolongement sur approximativement 6 mètres d'un conduit de 100mm.
- Le remplacement du fossé projeté de +/- 30 mètres par un fossé de 32 mètres sur le terrain de la ville;

ATTENDU QU' Excavation Désourdy Inc. a soumis la directive de changement au contrat en ce sens, soit une augmentation de 367.04 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la directive de changement d'Excavation Désourdy Inc. au montant de 367.04 \$, taxes incluses.

Adopté

20.08.19.2

Travaux supplémentaires – Vérificateurs.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 12 novembre 2019, la Ville de Waterloo octroyait à Ramond Chabot Grant Thornton le mandat de procéder aux vérifications des états financiers de la municipalité pour l'exercice 2019;

ATTENDU QUE Des travaux imprévus, liés aux regroupements de comptes pour se conformer aux standards préconisés dans le Manuel de présentation de l'information financière municipale, ont dû être effectués;

ATTENDU QUE Ces travaux supplémentaires font en sorte que le contrat initial est majoré de 2 560 \$ plus taxes, soit 2 943.36 \$ taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte les coûts reliés aux travaux supplémentaires réalisés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 2 943.36 \$ taxes incluses.

Adopté

20.08.19.3

Précisions de provenance de fonds - Cloisonnements.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 12 mai 2020, une résolution était adoptée pour autoriser l'achat et l'installation de cloisonnements pour certains bureaux de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE Cette dépense avait été nécessaire pour se conformer aux consignes sanitaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE Ces cloisons seront permanentes, qu'elles constituent des immobilisations et que la provenance des fonds doit faire l'objet d'une résolution.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil décrète que l'achat et l'installation des cloisons pour le bureau de la S.A.A.Q, du bureau d'accueil et de celui de la secrétaire de direction au montant total de 12 446.14 \$, taxes incluses, autorisé par la résolution 20.05.8.8, soit payé par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

20.08.20

Aménagement et urbanisme

20.08.20.1

Dérogation mineure - 464 Avenue du Parc.

ATTENDU QUE Le propriétaire du 464 Avenue du Parc souhaite faire un agrandissement sur pieux pour sa maison. Dans les plans qu'il a présentés à la Ville, il prévoit une surface de 29 m² alors que le règlement de construction autorise 25 m². L'agrandissement va suivre la ligne des murs existants;

ATTENDU QUE Les changements proposés respectent les orientations du plan d'urbanisme et ne causeront aucun préjudice au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve la dérogation pour le 464 Avenue du Parc et le plan proposé pour l'agrandissement sur pieux d'une superficie de 29 m².

Adopté

20.08.20.2

Dérogation mineure – 4141 rue Foster.

ATTENDU QUE La disposition du lot existant et les plans de la propriétaire du commerce fait en sorte qu'elle a besoin d'une dérogation pour l'implantation de sa future remise dans une marge avant de 3,68 m au lieu de 5 m.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve la dérogation pour l'implantation de la remise telle que proposée par la propriétaire du commerce Au Petit Poulet.

Adopté

20.08.21

Service du greffe

20.08.21.1

Autorisation de signature – Acquisition du lot 6 328 971.

ATTENDU QU' En 2010 la ville de Waterloo a construit une piste cyclable le long de la rue Western et du développement "La Champignonnière" et que cette piste cyclable empiète sur le terrain de "La Champignonnière";

ATTENDU QUE Pour régulariser la situation, la Ville doit acquérir une parcelle de terrain appartenant à Gestion Multi-Blocs Inc., laquelle parcelle porte le numéro de lot 6 328 971 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE Cette transaction est faite en considération d'un montant de 11 324,72 \$, plus taxes, soit un montant total de 13 020,60 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, autorise l'acquisition du lot 6 328 971 au montant de 13 020,60 \$ à être assumé par le surplus accumulé, non-affecté et autorise le Maire et le Greffier à signer tout document visant la conclusion de cette transaction.

Adopté

20.08.22

Ressources humaines

20.08.22.1

Signature du protocole 6 de la Convention collective.

ATTENDU QUE Le protocole d'entente 6 lequel vise à préciser les modalités dans les situations de mouvement de personnel a été soumis au Conseil.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer le protocole d'entente 6 tel que soumis.

Adopté

20.08.22.2

Nomination d'un chef d'équipe et mécanicien en charge aux travaux publics.

ATTENDU QU' Un nouveau poste col bleu de chef d'équipe et mécanicien en charge aux travaux publics a été créé en date du 19 août 2020 par le protocole d'entente 4 intervenu entre la Ville de Waterloo et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo (CSD) et par la résolution 20.08.11.1;

ATTENDU QUE Suite à la création de ce nouveau poste, la Ville a procédé à l'affichage de celui-ci à l'interne du 20 au 26 août 2020 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Un employé à l'interne a signé l'affichage dans les délais prescrits, à savoir monsieur Francis Laurendeau;

ATTENDU QUE Monsieur Laurendeau détient les qualifications nécessaires pour occuper ce poste.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil procède à la nomination, en date du 1^{er} septembre 2020, de monsieur Francis Laurendeau au poste de chef d'équipe et mécanicien en charge aux travaux publics permanent à temps plein au taux horaire établi pour ce poste à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo.

Adopté

20.08.22.3

Nomination d'un contremaître par intérim aux travaux publics.

ATTENDU QUE Le contremaître aux travaux publics doit s'absenter pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE Ce poste, essentiel au bon fonctionnement du département, doit être comblé et que monsieur Francis Laurendeau a les aptitudes pour assurer cet intérim.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Francis Laurendeau au poste de contremaître par intérim du service des travaux publics et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020 et ce, pour une durée indéterminée.

Adopté

Monsieur Pierre Brien quitte son siège à 18h45.

20.08.22.4

Embauche pompier – premier répondant.

ATTENDU QUE Le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche d'un pompier et premier-répondant;

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Gallagher détient les formations requises pour ces postes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil procède à l'embauche de M. Patrick Gallagher au poste de pompier et premier répondant jusqu'au 2 août 2021, et ce, selon les dispositions prévues à la politique des pompiers.

Adopté

Monsieur Pierre Brien réintègre son siège à 18h47.

20.08.23

Questions du public

Le public a été invité à soumettre ses questions
Aucune question.

20.08.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 31 août 2020 est levée à 18h48.

Maire

Greffier